

**DÉPARTEMENT  
DU RHÔNE**

-----  
**Arrondissement  
de Lyon**

-----  
**Canton de  
Sainte Foy-lès-Lyon**

**République Française**

-----  
**COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON**

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres		<i>Séance du 25 septembre 2014</i>
		<i>Compte-rendu affiché le 3 octobre 2014</i>
art. 16 Code Municipal :	<b>35</b>	<i>Date de convocation du Conseil Municipal : 18 septembre 2014</i>
en exercice :	<b>35</b>	<i>Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 35</i>
qui ont pris part à la délibération	<b>34</b>	<i>Président : Mme Véronique SARSELLI</i> <i>Secrétaire : M. ASTIER</i> <i>Secrétaire auxiliaire : M. DECUQ, Directeur du service finances</i>

**OBJET**

**6**

**SUBVENTION CANTINES  
SPORTIVES**

*Membres présents : MM. SARSELLI, BAZAILLE (pouvoir à M. BAVOZET jusqu'au rapport n° 6), GILLET, GIORDANO, BARRELLON, BOIRON, BAVOZET, GOUBET, VINCENS-BOUGUEREAU, LOCTIN, MOMIN, CAUCHE, DUMOND, PATTEIN, FUSARI, NEGRO, ASTRE, RODRIGUEZ, VILLARET, GRÉLARD, ALLÈS, ASTIER, ELEFATHERATOS, ISAAC-SIBILLE, CRUZ, GUERRY, CAMINALE, VALENTINO, COSSON, PIOT, TULOUP,*

*Membres excusés : MM. AKNIN (pouvoir à Mme LOCTIN), MOUSSA (pouvoir à M. BARRELLON), NOUHËN (pouvoir à M. MOMIN), COATIVY.*

M. VINCENS-BOUGUEREAU, Adjoint au Maire, explique que chaque année le service sports et jeunesse organisait un dispositif « Les cantines sportives » en partenariat avec les écoles et des associations sportives, en vue de proposer des animations sportives dans les écoles entre 11h30 et 13h30.

En contrepartie les associations sportives perçoivent une subvention en fonction du nombre de séances effectuées dans l'année. Les modalités sont définies dans une convention signée en début d'année scolaire avec les associations.

Pour l'année scolaire 2013-2014, les associations ayant participé aux cantines sportives sont :

- Oullins Sainte Foy Basket : 67 séances soit 1 876 €,
- Club Sportif Charcot Tennis de Table : 60 séances soit 1 680 €.

Le conseil municipal est appelé à délibérer et à attribuer une subvention :

- à « Oullins Sainte Foy Basket » d'un montant de 1 876 €,
- au «Club Sportif Charcot Tennis de Table » d'un montant de 1 680 €.

Les crédits sont inscrits au compte 40-6574.

Appelé à se prononcer,  
le conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE l'attribution d'une subvention :

- à « Oullins Sainte Foy Basket » pour un montant de 1 876 €,
- au «Club Sportif Charcot Tennis de Table » pour un montant de 1 680 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,  
Le Maire,

Véronique SARSELLI